

25

AVR

2024

Communes

Commune d'Anières Consultation publique

Plan directeur communal

CONTEXTE

A la suite de la première consultation publique, les remarques de la population ont été attentivement étudiées. Une deuxième consultation publique fait suite aux diverses observations des habitants, principalement sur la densification, qui ont suivi la première consultation en juin 2023.

Cette 2ème consultation publique a lieu car le périmètre de densification accrue a été modifié.

LE PLAN DIRECTEUR COMMUNAL (PDCom)

Le canton de Genève s'est fortement densifié ces dernières années, raison pour laquelle il a demandé aux communes de participer à l'effort commun en élaborant une stratégie de densification. C'est ce qu'il a été fait dans notre première version du PDCom afin que ce dernier soit accepté par les autorités cantonales. L'assouplissement de la stratégie cantonale a donné aux communes un peu plus de latitude pour respecter leurs particularités.

LA CONSULTATION PUBLIQUE

En application de l'article 10 al.5 et 6 LaLAT, la commune d'Anières, en collaboration avec le Département du Territoire (DT) engage la 2ème consultation publique de 30 jours, du lundi 29 avril au mardi 28 mai 2024 sur le projet du plan directeur communal modifié.

Durant cette période les documents peuvent être consultés :

A la Mairie, route de la Côte d'Or 1, horaires : mardi de 9h à 12H et de 14H à 19H, mercredi et vendredi de 9H à 12H et de 14H à 17H et jeudi de 8H à 12H et de 14H à 17H, samedi de 9H à 12H.

Au Département du Territoire (DT), réception de l'Office de l'Urbanisme, 5 rue Davis-Dufour, 5ème étage, Horaires : du lundi au vendredi de 9H à 12H et 14H à 16H.

En ligne sur le site de la commune <https://anieres.ch>